

Image not found or type unknown



tgi compétent pour dépôt assignation en divorce

Par **vdedier**, le **28/11/2019** à **08:43**

Bonjour,Je suis en procédure de divorce actuellement. J ai reçu mon ordonnance de non conciliation au mois de juillet 2019.Depuis mon ex a déménager en région parisienne.Ma question est la suivante, a quel tgi dois je faire déposer mon assignation en divorce, celui du dépôt de la requête initiale ou à celui du nouveau lieu de résidence des enfants?Merci par avance votre réponse.Cordialement .